



Signataires : Sébastien Desfayes, Jacques Blondin, Thierry Arn, Patricia Bidaux, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Anne Carron

Date de dépôt : 13 février 2025

Proposition de résolution

Réaffirmons le rôle majeur de la Genève internationale pour la Suisse et pour le monde (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la place centrale qu'occupe la Genève internationale depuis 150 ans dans l'écosystème de la diplomatie, de la coopération entre les nations et de la gouvernance mondiale ;
- le large domaine d'expertises déployé au sein des 40 organisations internationales et 476 organisations non gouvernementales installées dans le canton de Genève ;
- l'engagement de la Suisse et de Genève à défendre leurs traditions humanitaires et de bons offices ;
- l'importance fondamentale de conserver un lieu d'échanges, de dialogue et de sauvegarde de la paix, en Europe et dans le monde ;
- les incertitudes actuelles quant au financement de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales ;

- les efforts entrepris par le canton de Genève pour préserver les emplois de la Genève internationale à travers un programme d'aides financières extraordinaires afin de couvrir une partie de la charge salariale des organisations non gouvernementales touchées par la baisse de leur financement externe en 2025,

demande à l'Assemblée fédérale

- de renoncer aux coupes budgétaires fédérales touchant les acteurs de la Genève internationale et les institutions représentant, à Genève, la culture, l'histoire et les valeurs de la Genève internationale ;
- d'organiser une conférence sur la promotion de la Genève internationale ;
- de soutenir les efforts déployés par le canton de Genève pour préserver les emplois de la Genève internationale ainsi que les organisations non gouvernementales touchées, en 2025, par le gel du financement de certains donateurs internationaux importants,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Genève est le cœur battant de la diplomatie internationale. A la suite de la création de la Croix-Rouge, et de la signature de la première Convention de Genève en 1864, notre canton a participé pleinement à l'émergence d'une nouvelle façon de construire les relations internationales, conjuguant respect du droit international, neutralité, défense de la paix et du dialogue, promotion des valeurs humanitaires et tradition des « bons offices ».

Prolongement naturel de l'engagement de la Suisse sur la scène internationale, Genève soutient le rayonnement de la politique extérieure de notre pays et son influence.

La Genève internationale n'est pas qu'une ville d'accueil. C'est aussi et surtout un pôle majeur de compétences pour construire les solutions aux défis globaux : la défense du multilatéralisme, le développement économique, la défense des Droits de l'Homme, la lutte contre les changements climatiques et les crises sanitaires ainsi que la promotion du commerce international. Autant d'actions qui sont menées dans notre canton par 40 organisations internationales et 476 organisations non gouvernementales (ONG), représentant plus de 36 000 emplois.

La Genève internationale c'est aussi un secteur économique dynamique. En 2023, les organisations internationales ont dépensé plus de 4 milliards de francs en Suisse. L'impact économique est estimé à 11% de la valeur ajoutée et des emplois équivalents plein temps du canton.

Cette position de Genève au centre des rapports internationaux, à la fois privilégiée et exigeante, l'expose infailliblement au rythme des grands bouleversements et des changements qui traversent notre monde.

Le multilatéralisme, né de la boucherie de 14-18, a pour ambition de régler les différends entre Etats dans le cadre du droit international et des traités. Il est, aujourd'hui plus que jamais, essentiel pour aborder efficacement les défis globaux, garantir la paix et la sécurité et favoriser la coopération économique entre les nations.

Alors que pèsent de lourdes incertitudes quant au financement des organisations internationales et non gouvernementales, le canton de Genève a réagi immédiatement à cette nouvelle réalité par une mesure d'urgence afin de soutenir les ONG de la Genève internationale qui se retrouvent impactées par une baisse subite de leur financement : une aide financière extraordinaire, limitée à 3 mois, visant à compenser à hauteur de 80% les salaires des employés exerçant leur activité à Genève.

Notre canton fait donc sa part pour garantir les conditions-cadres, le bon fonctionnement et la stabilité de sa place internationale. En ces moments d'incertitudes et de turbulences, nous en appelons à nos élus fédéraux et à la Confédération pour accompagner cette démarche essentielle au renforcement de Genève comme haut lieu du multilatéralisme, de respect du droit international et des Droits de l'Homme.

A cette fin, nous invitons l'Assemblée fédérale à renoncer aux coupes budgétaires fédérales touchant les acteurs de la Genève internationale et les institutions représentant, à Genève, la culture, l'histoire et les valeurs de la Genève internationale. Le retrait de ce financement serait vécu, à juste titre, comme un abandon de la Genève internationale et des valeurs dans lesquelles se reconnaissent non seulement les Genevois, mais aussi une vaste majorité des citoyennes et citoyens de ce pays.

Nous demandons également à l'Assemblée fédérale de soutenir les efforts déployés par le canton de Genève pour préserver les emplois de la Genève internationale ainsi que les organisations non gouvernementales touchées, en 2025, par le gel du financement de certains donateurs internationaux importants. La mesure d'aide financière extraordinaire est temporaire et ne sera effective que pour une période de 3 mois, afin de permettre aux ONG bénéficiaires de trouver des solutions de financement extérieures et pour les employés de chercher des opportunités d'embauche durable dans d'autres structures privées ou internationales. Si la situation présente venait à perdurer et à s'aggraver, notre canton devrait pouvoir compter sur la solidarité du pays et de ses élus.

Enfin, le phénomène de fragilisation du multilatéralisme et de l'esprit de dialogue et de concertation dans les relations internationales est l'occasion de réaffirmer, pour la Suisse et pour Genève, leur vocation de centre d'échanges, de discussions et d'organisation de la diplomatie internationale.

Nous invitons l'Assemblée fédérale à soutenir l'organisation d'une conférence sur la promotion de la Genève internationale et sur les moyens à apporter afin de développer ses pôles de compétence.

En ces temps troublés qui ont vu se déclencher une guerre sur le sol européen, l'heure n'est pas à l'abattement et au renoncement, mais bel et bien au renouveau de nos principes de respect du droit international, des Conventions, des Droits de l'Homme, du *concert des nations*, du dialogue et de la recherche de la paix ancrés dans notre histoire et notre identité genevoise et suisse.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à adopter la présente proposition de résolution.